

**Procès-verbal relatif à
L'élection du président du
Conseil d'administration de l'Enssib**

Vu le code de l'éducation ;

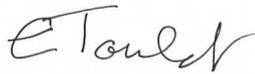
Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment son article 11 prévoyant que **le conseil d'administration élit au scrutin majoritaire uninominal à deux tours un président parmi les membres du conseil nommés en raison de leur compétence par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.**

Le conseil d'administration réuni le 12 juillet 2018 en séance plénière, sous la présidence de Mme Emmanuelle Toulet, après avoir régulièrement procédé au vote élit à **l'unanimité l'élection de M. Jean- François Balaudé à la présidence du conseil d'administration :**

Le présent procès-verbal sera transmis à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Il sera publié conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2018

La vice-présidente du Conseil d'Administration



Mme Emmanuelle TOULET

Le directeur



M. Yves ALIX